

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 27 avril 2011**

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Daubèze, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

**Présents :** *Christiane FOUILHAC, (Castelviel), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ (Gornac), Bruno LIMOUZIN, Denis MODET (Mourens), Serge DURU, Eric TINTURIER, (Saint Brice), Bernard REBILLOU, Jean GOUDIN (Saint Félix de Foncaude), , Francis LAPEYRE (Saint Hilaire du Bois), Martine LOPEZ (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY Henri HONNEGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Rémi BALLARIN (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Anne CATHERINEAU, Claudette BIDOUSE (Coirac), Jean-Marie VIAUD, Sylvianne LANGEL(Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET, Daniel PALUDETTO (Blasimon), Bruno BERNARD, Emmanuel BATAILLE (Saint Martine de Lerm).*

*Excusés ayant donné pouvoir : Yves RAYNE pv à Yves d'AMECOURT, Claude LUMEAU pv à Patrick MAUMY, Luc HERAULT pv à Rémi BALLARIN. André GOUACHE pv à Martine LOPEZ.*

*Excusés : Serge RIZETTO (Castelviel), Catherine DAKIR, (Coirac), Bernadette BOGET (Cleyrac), Chantal DALLA LONGA (Saint Hilaire du Bois), Gilles BUSSAC (Sauveterre de Guyenne), Jean Paul POUJON (Saint Martin de Lerm), André GOUACHE (Saint Martin du Puy).*

Auditeurs libres : Chantal MACIAS, Véronique BORDAT, Karine BORDINI, Daniel RAOULT, Samuel MESTRE, Landry Carpentey (Daubèze), Jean Claude BERNEDE (Coirac).

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion.

M. Marniesse signale une inversion sur les montants des recettes et dépenses au niveau du compte administratif 2010. Il faut lire :

« Le montant total des recettes en section d'investissement s'élève à 618 150.61 € pour un montant de 1 003 376.14 € de dépenses qui se traduit par un déficit de 385 225.63 € ».

Cette modification apportée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Karine Bordini, conseillère municipale de la Commune de Daubèze est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour, la validation de la charte signalétique, point déjà abordé à la réunion bureau et point déjà abordé par l'ensemble des Communes membres.

Aucune abstention, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

## VOTE DES TAUX

Avant de commencer, M. le Président présente la comparaison des recettes de la collectivité en 2010 et 2011.

- La somme de 318000 € reçue l'année dernière au titre de l'exonération pour création d'établissement a été intégrée aux bases et devrait être pérennisée.
- Les recettes de la CDC par rapport à l'année dernière sont en progression de 37018 €

### COMPARAISON DES RECETTES

| RECETTES  | 2010           |                  | 2011           | comptes |
|-----------|----------------|------------------|----------------|---------|
| Taxe Prof | 1 478 329,00 € | Contrib directes | 1 014 152,00 € | 7311    |
|           |                | FNGIR            | 453 199,00 €   | 7323    |
|           |                | CET Compens      | 9 964,00 €     | 74833   |
|           |                | TH Compens       | 42 160,00 €    | 74835   |
| Dotations | 483 362,00 €   | Dot Comp group   | 102 175,00 €   | 74126   |
|           |                | dotation interco | 377 059,00 €   | 74124   |
| Total     | 1 961 691,00 € |                  | 1 998 709,00 € |         |

Après avoir distribué à chacun des membres, l'état de notification des taux d'imposition, le Président informe que le taux calculé pour la nouvelle « cotisation foncière des entreprises (CFE) » s'élève à 24.68 % et qu'au vu de nos recettes en augmentation, il propose qu'il reste à l'identique et que l'on augmente pas les taux d'imposition.

*L'assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les taux de*

- *La cotisation foncière des entreprises à 24.68 %*

*Les fractions de taux liées au transfert TH et TFNB restent à l'identique, soit*

- *La taxe d'habitation à 7.84 %*
- *La taxe sur le foncier non bâti à 2.12 %.*

## Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le tableau des taux de chaque commune est présenté.

Le Président rappelle la méthode de calcul. Le coût par habitant est calculé en fonction de la charge du Syndicat, divisé par le nombre d'habitants (source INSEE).

On obtient le coût par commune en multipliant ce taux par le nombre d'habitants de la commune.

Le coût par commune est ensuite rapproché de l'assiette foncière de chaque commune afin de déterminer un taux (règle de trois). Ensuite, la taxe est prélevée proportionnellement aux bases foncières.

**Communauté de Communes du Sauveterrois**

**TEOM 2011**

| Communes               | N° INSEE | Population | Bases prévisionnelles | Produit attendu | Taux 2010 | Taux 2011     |
|------------------------|----------|------------|-----------------------|-----------------|-----------|---------------|
| Blasimon               | 057      | 878        | 541 407               | 73455           | 13,83%    | <b>13,57%</b> |
| Castelviel             | 105      | 188        | 94 226                | 15444           | 16,45%    | <b>16,39%</b> |
| Caumont                | 112      | 159        | 74 307                | 13567           | 18,22%    | <b>18,26%</b> |
| Cleyrac                | 129      | 143        | 71 791                | 12458           | 16,52%    | <b>17,35%</b> |
| Coirac                 | 131      | 196        | 107 893               | 17065           | 15,41%    | <b>15,82%</b> |
| Daubèze                | 149      | 154        | 63 641                | 12970           | 20,96%    | <b>20,38%</b> |
| Mauriac                | 278      | 246        | 125 427               | 21501           | 16,52%    | <b>17,14%</b> |
| St Brice               | 379      | 315        | 163 892               | 26193           | 17,33%    | <b>15,98%</b> |
| St Félix de Foncaude   | 399      | 296        | 132 134               | 24572           | 19,05%    | <b>18,60%</b> |
| St Hilaire du Bois     | 419      | 88         | 31 376                | 7681            | 24,33%    | <b>24,48%</b> |
| St Martin de Lerm      | 443      | 140        | 82 783                | 11776           | 14,29%    | <b>14,22%</b> |
| St Martin du Puy       | 446      | 214        | 104 310               | 17491           | 17,34%    | <b>16,77%</b> |
| St Sulpice de Pommiers | 482      | 227        | 106 289               | 19197           | 18,28%    | <b>18,06%</b> |
| Sauveterre Gne 2 pass  | 506      | 453        | 904 133               | 139399          | 15,37%    | <b>15,42%</b> |
| 1 passage              | 506      | 1361       | 498 506               | 38392           | 7,77%     | <b>7,70%</b>  |
|                        |          |            |                       | <b>451160</b>   |           |               |
|                        |          |            |                       |                 |           |               |
| Gornac                 | 189      | 368        | 283 602               | 30 601          | 10,91%    | <b>10,79%</b> |
| Mourens                | 299      | 392        | 161 567               | 32 319          | 20,12%    | <b>20,00%</b> |
|                        |          |            |                       | <b>62 920</b>   |           |               |

|                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| <b>SOMME TOTALE</b> | <b>514 079,60</b> |
|---------------------|-------------------|

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les taux 2011 à l'unanimité.*

**DUREE D'AMORTISSEMENT**

Notre trésorière, Mme Chevalard, nous a signalé que certains travaux réalisés ces dernières années auraient dus être « amortis ». Il s'agit des travaux de l'accueil de loisirs du Haut-Benauge et de l'étude pour le schéma d'aménagement et les travaux de la place de Mourens.

Le bureau a proposé d'amortir l'ensemble sur une durée de 5 ans.

Le Président demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la durée d'amortissements sur 5 ans, les travaux ci-après :

|   |                    |
|---|--------------------|
| <i>Etude Schéma d'aménagement</i>                 | <i>27 149.24 €</i> |
| <i>Travaux Accueil de loisirs du Haut-Benauge</i> | <i>43 111.87 €</i> |
| <i>Revêtement Place de Mourens</i>                | <i>43 350.32 €</i> |

## **CLETC – ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

M. le Président présente les résultats de la commission locale d'évaluation des transferts de charges réunie le 12 avril dernier.

Pour le budget de la cdc, la dépense s'élève à 678 869.24 € et 136 654.41 € en recettes. La hausse de la dépense s'explique par le reversement de 65 % de TIGF à la commune de Sauveterre de Guyenne .

Le Président informe qu'en raison de la réforme de la TP, un nouveau calcul doit être établi pour l'année prochaine, sur la base des nouvelles recettes.

Le Président propose que les services se mettent à l'œuvre avec l'aide de la Trésorerie, afin d'établir, pour chaque commune, le constat des recettes prélevées (communales et intercommunales), avant le passage à la TPU, après le passage à la TPU, après la réforme de la TP.

Ce diagnostic servira de base à une nouvelle CLECT.

L'attribution de compensation pour l'année 2011 est détaillée ainsi.

| <b>Communes</b>        | <b>Montant à percevoir</b> | <b>Communes</b> | <b>Montant à verser</b> |
|------------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------|
| Blasimon               | 34 277.48                  | Gornac          | 17 356.30               |
| Castelviel             | 1 484.68                   | Sauveterre      | 661 512.94              |
| Caumont                | 6 375.10                   |                 |                         |
| Cleyrac                | 8 878.61                   |                 |                         |
| Coirac                 | 6 363.14                   |                 |                         |
| Daubèze                | 7 445.22                   |                 |                         |
| Mauriac                | 13 959.76                  |                 |                         |
| Mourens                | 18 665.91                  |                 |                         |
| St Brice               | 4 227.83                   |                 |                         |
| St Félix de Foncaude   | 14 198.34                  |                 |                         |
| St Hilaire du Bois     | 3 218.77                   |                 |                         |
| St Martin de Lerm      | 9 343.72                   |                 |                         |
| St Martin du Puy       | 2 956.22                   |                 |                         |
| St Sulpice de Pommiers | 5 259.63                   |                 |                         |
| <b>TOTAL</b>           | <b>136 654.41</b>          |                 | <b>678 869.24</b>       |

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les montants.*

## **BUDGET PRIMITIF 2011**

M. le Président donne la parole à Sylvie Tessier, assistante de Direction, pour la lecture du budget primitif 2011.

L'ensemble des documents a été envoyé à chaque Conseiller Communautaire avec comme point de comparaison, ligne à ligne, le compte administratif 2010, et le budget 2010.

La lecture est réalisée par chapitre.

M. le Président précise selon les chapitres les dépenses inscrites et donne les explications nécessaires abordées lors de la réunion du bureau.

### Section de Fonctionnement :

Dans les nouvelles dépenses, il est à noter :

- la participation au salon « Provemploi » à Paris (Salon où se rendent les promoteurs qui souhaitent investir en Province),
- la réalisation d'une plaquette touristique sur le territoire, avec la liste des hébergeurs, première dépense que permet le prélèvement de la taxe de séjour
- l'ouverture de l'accueil de loisirs du Haut Benauges dès septembre.

Il s'équilibre en section de fonctionnement 3 137 371.98 € avec une réserve de 263 889 € sur le compte 618 800.

### Section d'investissement :

Les projets d'investissement ont été commentés par les Vice-présidents en réunion bureau :

- Signalétique et vélo-routes : 300 000 €

Au vu des recettes attendues, et de la pérennisation de la recette de 318 000 €, le Président propose au bureau que la cdc prenne en charge la totalité de l'opération signalétique. Les commissions tourisme et voirie et développement économique sont mandatées pour redéfinir la part restant à la charge des établissements privés.

- ZAE Lafon de Médouc : 30 000 € réservés à l'étude d'aménagement
- Alsh Mauriac : 10 000 € de participation pour l'amélioration du Chauffage, soit par la création d'un chauffage indépendant, soit par la participation à un chauffage collectif qui serait mis en œuvre par la Mairie de Mauriac (études en cours).
- Voirie : 500 000 € selon le programme voirie défini
- Relais de Service Public : 12500 € pour une raquette de retournement en bout de Parking, aménagements et remplacement des cheminées en inox du puits canadien qui ont été volées.
- Alsh Sauveterre : 19800 € pour la Clôture, les jeux extérieurs, la reprise du sous-bassement, les meubles, la zinguerie.
- Multi-accueil : une enveloppe de 323 000 € est nécessaire pour prévoir son ouverture fin d'année. Elle intègre l'inertage (non prévu), le mobilier, l'aménagement, le logiciel « petite enfance ».
- Salle de sport : enveloppe supplémentaire de 3 000 € liée à l'achat d'une auto-laveuse. Patrick Maumy informe que l'aménagement de la salle de sport, les abords et le déplacement du terrain de pétanque seront pris sur les restes à réaliser (environ 60 000 €).

- Projet d'aménagement d'aires de jeux sur le territoire (City stade) : Remplacer le city stade de Sauveterre supprimé, mise en place d'une rampe de skate parc, implantation d'un city stade à Gornac et à Blasimon. Aménagement de jeux pour enfants à bas âges à Mauriac. Les commissions approfondiront les démarches.
- Office du Tourisme Intercommunal : 8200 € pour l'achat du mobilier.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 3 137 371.98 € et en investissement à la somme de 3 176 069.02 € avec les reports.

A la suite, le budget est soumis au vote du conseil communautaire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget présenté.*

Monsieur le Président remercie toutes les personnes pour le travail effectué.

## **SCOT SUD GIRONDE**

Monsieur le Président informe des résultats de la réunion Scot qui avait pour but d'élire les membres du bureau.

Le SCoT du Sud Gironde est présidé par M. Philippe Plagnol, Président de la CDC de Langon. Les 4 vice-présidents sont M. JP Baille (CDC Captieux-Grignols), B. Castagnet (CDC de La Réole), Y d'Amécourt et I. Dexpert (CDC de Villandraut).

Les personnes qui participeront au bureau du SCoT sont :  
Yves d'Amécourt et Daniel Barbe, comme titulaires  
Christiane Fouilhac, comme suppléante.

Yves d'Amécourt (Titulaire) et Daniel Barbe (suppléant) siègeront à la commission d'Appel d'Offre.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord pour les représentations au bureau du SCoT.*

## **ENFANCE & JEUNESSE**

### **Réouverture de l'accueil de loisirs du Haut-Benauge**

Daniel Barbe informe du résultat de l'étude qui concernait l'augmentation de l'ouverture des accueils de loisirs.

Charlotte Ordroneau a comparé le coût lié à l'ouverture des accueils de loisirs de Sauveterre, Mauriac et Haut-Benauge.

Le coût est similaire mais plus faible pour l'ouverture du Haut Benauge.

De plus, pour répondre aux services de proximité, l'ouverture de celui du Haut-Benauge est plus appropriée.

Sur proposition de la commission enfance et jeunesse et l'avis favorable du bureau, le Président soumet à l'assemblée la réouverture qui pourra se réaliser dès le mois de septembre.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le principe de cette ouverture en septembre.*

## **MODIFICATION REPARTITION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF & ADJOINT ANIMATION**

A la demande de la commission Enfance Jeunesse, il y a lieu de modifier le poste de direction de l'ALSH de Mauriac pour se conformer aux besoins. Ce poste demande un  $\frac{3}{4}$  temps.

Le Président informe qu'il a reçu Sandrine Langel avec Sylvie Tessier. Il rappelle qu'elle exerce deux missions en temps partagé au sein de notre CDC.

- La direction de l'ALSH de Mauriac
- L'accueil au Relais de Service Public

Pour cela, il est proposé la répartition suivante :

- 9 h en adjoint administratif (Agent d'accueil au RSP) et 26 h en adjoint d'animation (Direction Alsh Mauriac).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ferme les postes convenus pour ouvrir les postes suivants :*

- *Adjoint d'animation à temps non complet pour 26 h hebdomadaire annualisé*
- *Adjoint administratif à temps non complet pour 9 h hebdomadaire annualisé*

Daniel Barbe précise que la commission a travaillé sur cette demande en étudiant le poste et non la personne et demande à éteindre la rumeur qui a été véhiculé.

## **CHARTE SIGNALÉTIQUE**

Monsieur le Président précise que le guide pratique, contenant la charte Entre deux Mers doit être validé au niveau communautaire mais également au niveau communal au titre du pouvoir de police du maire.

Ce guide a été adressé à l'ensemble des Communes membres.

Il informe que ce guide pratique reprend tous les éléments réglementaires et techniques relatifs à la mise en place de la signalétique,

Et, précise que les communes et la Communauté de Communes doivent s'engager à supprimer l'ancienne signalisation et les dispositifs non-conformes à la réglementation,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :*

- *d'approuver le guide pratique*
- *de s'engager à supprimer, au fur et à mesure de la pose des nouveaux dispositifs, l'ancienne signalétique non-conforme à la réglementation et à la charte Entre deux Mers.*

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### - Réunion CDCI

M. le Président informe que la CCDI s'est réunie pour la première fois. Il a pour but d'étudier le Projet du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde. Après discussions, il est demandé de l'aborder au prochain bureau pour définir notre bassin de vie. La prochaine réunion est prévue le 29 avril.

A la suite de cette réunion les propositions de Monsieur le Préfet seront envoyées à chaque commune, EPCI et syndicat concernés. Le territoire aura ensuite 3 mois pour se prononcer et faire des contre propositions à M Le Préfet.

### - Association Solidarité Paysans :

Didier Lamouroux informe qu'une rencontre a eu lieu avec Mme Andrée Jollet et M. Christian Pueyo, représentants de l'association « Solidarité Paysans », dont le siège social est basé pour l'instant à Saint Caprais. Cette association a pour but d'aider les agriculteurs en difficulté en milieu rural. Elle est reconnue au niveau de plusieurs organisations, Chambre Agriculture, MSA, Banques. Elle perçoit une aide au fonctionnement du Conseil Général. Elle nous a été recommandée par la Présidente de la Cave Coopérative de Sauveterre.

« Solidarité Paysans » est à la recherche d'un bureau pour transférer son siège social.

Les bureaux du Relais de Service Public, proposés par Didier Lamouroux, ne leur conviennent pas car ils auraient également besoin d'accéder à ce bureau à n'importe quel moment, en dehors des heures d'ouverture et le week-end.

Après discussion, compte tenu de la crise viticole et de la qualité de cette association, le Président propose de louer un bureau à M. Léveillé (anciennement Maison du Paysan) et de le prendre en charge, soit environ 2500 € /an.

*Après en avoir délibéré, l'assemblée donne son accord à l'unanimité pour allouer la somme 2500 Euros sous forme de subvention à l'association « Solidarité Paysans ». Le bail sera directement signé avec l'association.*

### - Commission voirie :

Serge Duru réalise un point sur les travaux de voirie en cours.

Une réunion hebdomadaire, le mercredi matin à 8 h à la Communauté de Communes permet de bien suivre les travaux.

Une livraison d'enrobé aura lieu sur Sauveterre et sur St Sulpice.

Une réunion avec les communes concernées par des associations foncières aura lieu pour étudier la possibilité d'intégrer certaines voies.

Dans le cas d'une dissolution d'une AFR, il faut décider d'intégrer ces voies dans le patrimoine communal ou intercommunal.

### Travaux enfouissement réseaux Gabachot :

Didier Lamouroux informe que les travaux d'enfouissement sont terminés et qu'il y a eu lieu d'établir un avenant au devis signé avec l'entreprise Audebert.

Soit une plus value d'un montant 4 331.30 € ht

*Après en avoir délibéré, l'assemblée donne son accord à l'unanimité pour valider cet avenant à l'entreprise Ets Audebert EURL.*

- **Prov' emploi :**

Didier Lamouroux informe, comme cela a été présenté en réunion bureau, la participation au salon Prov Emploi à Paris. Il est proposé de réserver le « coup de pouce » au prix de 1722.24 € ttc. Ce salon consiste à mettre en contact des repreneurs d'entreprises et de promouvoir notre future zone d'activité.

En complément, il est proposé de commander une création d'un fond de stand à utilisation multiple + 2 Roll up. La création d'une plaquette informant l'ensemble des services de la cdc complètera notre communication pour ce salon ou autre manifestation.

- **Salon du Développement Durable :**

Didier Lamouroux remet le bilan financier qui laisse apparaître un déficit en baisse chaque année de 1 793.42 €. Ce déficit nous sera facturé par l'entreprise Tutti Quanti.

Il en profite pour remercier l'équipe de Mauriac et tous les acteurs à son bon déroulement. Le salon a réuni près de 1000 visiteurs et 400 repas.

Le rendez-vous est donné à St Brice pour l'année prochaine.

**Demande d'autorisation :**

- Le Conseil donne un avis favorable à la manifestation 2cv Cross sur le terrain de la cdc à Gornac.
- Le Conseil donne son accord pour que le Bureau de vote des primaires du Parti Socialiste ait lieu dans la salle Francis NABOULET, pour le 9 et 16 octobre 2011 de 7 h 30 à 22 h.

**Voyage à Sottrum :**

- Rémi Ballarin rappelle le voyage de Sottrum. Il s'effectuera en avion, départ de Toulouse, au prix de 230 €, il reste encore quelques places. Le Président informe qu'à la demande de la CDC, la délégation visitera les fermes éoliennes de Sottrum et une ferme de production de Bio gaz. Il incite la commission « développement durable » à se joindre à ce voyage.

**Réunion bureau :** Lundi 9 mai à 18 h 30

**Prochain Conseil Communautaire :** Lundi 23 mai à 18 h 30 à St Martin de Lerm

**Commission Communication :** Mercredi 4 mai à 18 h 30

**Commission Tourisme Animation :** Lundi 9 mai à 11 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 h 00.